Métadonnées dans les médias et les industries culturelles : appel à contribution

Dans son rapport remis en mai 2013, Pierre Lescure préconisait de « créer, sous l'égide des organismes gestionnaires du dépôt légal, et en partenariat avec les sociétés de gestion collective et les organisations professionnelles, des registres ouverts de métadonnées ». En effet, les métadonnées culturelles sont une priorité structurante pour le développement des industries culturelles à l'ère numérique, aussi bien pour l'identification, la protection des droits et la rémunération des créateurs, que pour le développement d'une offre légale diverse et innovante (valorisation des contenus, développement de services innovants?) et une meilleure visibilité des oeuvres dont la diffusion est plus confidentielle. Dans ce contexte, le ministère de la Culture fait réaliser une étude de faisabilité relative à la mise en place de registres ouverts de métadonnées dans plusieurs secteurs des industries culturelles (audiovisuel, livre, musique, photographie, presse). Les objectifs sont d'une part de réaliser un état des lieux pour chacun des secteurs étudiés, d'autre part d'effectuer une analyse de faisabilité sur les aspects structurels, réglementaires et financiers, et enfin d'élaborer des feuilles de route opérationnelles sous forme de recommandations. à cette fin, la Dgmic souhaite notamment recueillir les contributions des structures ou personnes concernées par l'enjeu des métadonnées. Des questions sont mises à leur disposition sur le site du ministère (répondre avant le 27 juin).